Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 3

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Aux cantons et aux communes de jouer!

C'est sous ce titre que l'OFPC a fait paraître un communiqué de presse dans les premiers jours de janvier 1995. Même si la majorité des cantons et communes n'ont pas attendu le début de l'année pour entamer «leur» réforme, la balle est maintenant officiellement dans leur camp.

La nouvelle loi fédérale donne le ton, mais ne peut, bien évidemment pas, «réglementer» l'adaptation de l'institution aux conditions économiques particulières des cantons et communes. Et c'est bien dans ce domaine que l'on risque d'assister à quelques disparités de traitement. Les cantons et les communes qui n'auront pas attendu la réforme pour élever leur niveau de préparation, auront certainement moins de difficultés à convaincre leurs autorités de cette inévitable évolution. De plus, les budgets à négocier avec les autorités correspondront à une simple mise à niveau de l'OPC, donc relativement faciles à supporter. Pour les autres, ce sera beaucoup plus difficile, d'autant plus que l'on va assister à une diminution (voire à une disparition) des subventions pour les constructions (l'idée étant de ne plus subventionner les abris dont le taux de couverture atteint 50% d'indice de protection de la population).

Mais, comme le souligne le communiqué de presse de l'OFPC: «Le 1er janvier 1995 s'est ouverte une ère nouvelle pour la protection civile».

L'enjeu est donc connu. Mais attention, la réussite d'un tel processus de changement est conditionnée par une attitude d'ouverture de la protection civile. En clair, cela signifie qu'elle doit (en tout cas certaines organisations) abandonner une idée de prééminence, pour ne pas dire hégémonie, qui l'a animée trop longtemps. Une protection efficace de la population du pays passe par un resserrement des liens entre les partenaires.

C'est à ce prix que la population comprendra le rôle «exact» de la PCi et de sa nécessaire présence dans la chaîne des secours.

René Mathey

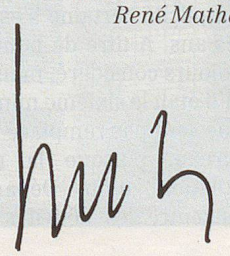

Création d'un Département Sécurité

La République et Canton du Jura restructure sa protection civile

La République et Canton du Jura, en application de la réforme 95, a défini le concept de sa PCi. «Protection civile» présente une synthèse des changements apportés par cette restructuration.

RENÉ MATHEY

Pour assurer une meilleure coordination des actions de secours et de sauvetage, la police, la protection civile, les sapeurs-pompiers et l'armée sont regroupés dans un Département de Sécurité.

Les responsables seront des chefs d'offices, placés directement sous la responsabilité d'un seul ministre. Pour la protection civile, et en vertu de la Constituante, le Bureau de la protection civile reste domicilié à Porrentruy.

Réduction des effectifs

Conformément à la nouvelle loi, les besoins de la République et Canton du Jura vont passer de 5625 personnes à quelque 3660.

Les organismes de protection civile devraient pouvoir disposer des effectifs suivants:

- 495 personnes pour la conduite;
- 1354 pour la protection (dont 1134 pour la protection de la population, 183 dans l'assistance et 37 pour la protection des biens culturels);
- 1445 pour les scours (860 dans le sauvetage et 585 dans le sanitaire).

Dynamisation de l'instruction

Actuellement, le Bureau de la PCi dispose d'un seul instructeur professionnel. Il doit donc s'appuyer sur un «réseau» serré d'instructeurs volontaires (plus de 60 personnes). La crise économique limitera à l'avenir l'utilisation de ces bonnes volontés, car les employeurs ne voient pas d'un très bon œil la multiplication des absences. D'un autre côté, même si les expériences ont été souvent bonnes, les exigences et les objectifs recherchés par l'instruction se sont modifiés. Ce qui suppose bien évidemment de s'appuyer sur une structure professionnelle plus conséquente, car il faut bien dire qu'aujourd'hui, le niveau de développement atteint par la PCi jurassienne n'est pas suffisant. La formation des chefs locaux et des chefs de services, la préparation ainsi que la conduite des exercices communaux ne pourront qu'y gagner.

Les besoins en instructeurs professionnels ont été évalués à un minimum de 4 personnes ce qui, aux yeux du Bureau de la PCi, ne représente pas un effort gigantesque.

Régionalisation et organisation

La République et Canton du Jura compte 82 communes, dont 53 ont une population inférieure à 500 habitants.

La régionalisation, comme dans les autres cantons d'ailleurs, s'impose tout naturellement. Dans le domaine de la conduite et des secours, ce sont donc 28 communes qui ont été considérées comme directrices.

Selon la nouvelle loi, les cantons ont droit à un certain nombre de formations de sauvetage, avec tout l'équipement remis gratuitement. Ce sont donc 35 formations de sauvetage de 25 hommes chacune dont le canton disposera.

La répartition se fera tout naturellement en fonction de la régionalisation, soit:

NEUKOM

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 04

28 formations aux communes directrices; 2 formations supplémentaires à la ville de Delémont, 1 formation pour celle de Porrentruy et 4 formations suprarégionales seront stationnées à Bassecourt, Delémont, Porrentruy et Saignelégier.
De plus, comme la protection civile 95 doit pouvoir intervenir plus rapidement, il faudra encore créer des groupes d'intervention basés dans des régions stratégiques.
Pour répondre aux nouveaux impératifs de rapidité, l'ensemble des éléments de piquet seront reliés par le SMT (Service de mise sur pied par téléphone). Le SMT sera desservi par la police cantonale, seul organisme disponible 24 h sur 24.

A quand un Centre d'instruction?

Un crédit de construction a été réservé il y a quelque quatre ans, pour l'acquisition d'une parcelle de 20000 m² à Alle.
Cette construction est toujours d'actualité, même si elle a été retardée quelque peu. La nouvelle structure de la PCi cantonale permettra une utilisation plus rationnelle de la construction projetée. En effet, il est prévu d'y installer le Bureau de la PCi, ce qui permettra d'économiser Fr. 50000.– de loyer par année.
Pour l'instant, les cours sont toujours dispensés, avec les moyens du bord, dans les abris situés sous l'école d'Alle.

Quelques chiffres pour terminer

La République et Canton du Jura a su, dès le début, «profiter» de la manne fédérale. Ce qui fait qu'elle n'a aucune dette de subventionnement. De plus, les constructions ont pratiquement toutes été réalisées avec le taux de subventionnement maximum.
Pour les abris publics, il est intéressant de constater que le niveau de protection atteint, et l'application des nouvelles dispositions fédérales, procurera une économie de 1260 places protégées. En investissement cela représente tout de même environ Fr. 3800000.– de frais de construction (part cantonale Fr. 680000.–).
Il en est de même pour la construction des organisations, avec le nouveau fractionnement des effectifs réglementaires. S'ajoutent encore les économies du Service sanitaire. Ces deux types d'investissement en frais de construction qui ne seront plus nécessaires, représentent tout de même un montant de Fr. 6550000.–, dont près de 1 million pour la part cantonale. Ce qui fait que la révision partielle de l'Ordonnance sur les constructions procurera une économie pour le canton de Fr. 1772500.–.
Ce qui est naturellement loin d'être négligeable pour le canton. ▲

Le chef de la PCi du canton de Fribourg s'est retiré

Jean-Paul Donzallaz a pris sa retraite

AR. Le chef de l'Office cantonal de la protection civile de Fribourg, Jean-Paul Donzallaz, s'est retiré à la fin de l'année passée. C'est Armand Rosset – jadis chef des constructions de la PCi – qui assure l'intérim dès le 1er janvier 1995. «Protection civile» adresse à J.-P. Donzallaz les meilleurs vœux pour une heureuse retraite et souhaite plein succès à M. Rosset.

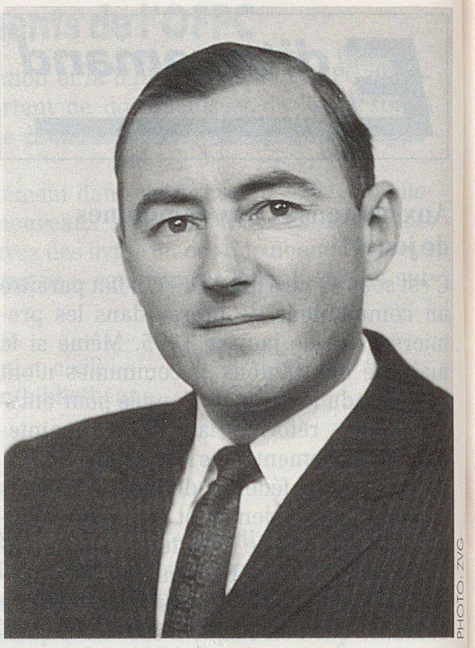

J.-P. Donzallaz

Entré en fonction à la fin de 1967, alors que la Protection civile (PC) était balbutiante et que son organisation prenait forme sur les expériences de la dernière guerre mondiale, il a accompagné et anticipé l'évolution qui a abouti au concept «Réforme 95». Un concept que ses dernières années de carrière ont marqué par diverses mesures de rationalisation et de restructuration, auxquelles il a encore participé très activement.
Lorsque Jean-Paul Donzallaz est entré en fonction, Fribourg fut, rappelle la Direction des travaux publics, le premier canton à créer un centre d'instruction de la PC: celui de Sugiez, que le canton de Neuchâtel utilise également.
Rapidement, la «conception 71» de la PC a vu le jour, un jour illuminé de lueurs rouges venues de l'Est. Elle prenait en compte des dangers potentiels tels que les imaginaient les responsables politiques au moment de la guerre froide, et des craintes très fortes que suscitait la menace atomique. La conception de 1971, plutôt dirigiste, ne tenait pas toujours compte des conditions locales, fort diverses dans les cantons.
Fribourg a mis dix ans à légiférer en ce domaine. Le canton a alors institué, s'écartant de l'obligation de principe d'organiser la PC de facon entièrement autonome dans chacune de ses 265 communes, les 52 organisations existant encore aujourd'hui. Ce qui contrevenait bien un peu au droit fédéral, mais ce qui a permis de substantielles économies de construction, de matériel et de personnel. Tant et si bien que ce mode d'organisation a été intégré dans la réforme 95 de la PC suisse.
Né en 1933, Jean-Paul Donzallaz a été pendant dix ans officier instructeur dans les troupes de protection aérienne. Sous son règne, l'Office cantonal de la PC s'est distingué par la qualité des relations entretenues avec les communes, les préfets et les corps de sapeurs-pompiers locaux. ▲

(Avec l'aimable autorisation du quotidien «La Liberté», Fribourg)

Une figure emblématique:

«Hubert» se retire!

rm. Après dix ans de bons et loyaux services à la tête du Bureau de la PCi de la République et Canton du Jura, Hubert Gunzinger se retire.

Quitte à froisser sa modestie, il faut bien considérer qu'Hubert Gunzinger est un personnage. Bien que volontiers «râleur», il dispose d'une rare ténacité, doublée d'un sens de la diplomatie très aiguisé.
Il a commencé sa carrière dans la PCi comme chef local, à Courrendlin. Il y habite encore d'ailleurs. En janvier 1985, il a pris en main le Bureau de la PCi à Porrentruy. Il a fonctionné sous la houlette du ministre François Lachat, avec lequel une complicité certaine s'est développée au fil des ans. A titre de boutade, il a d'ailleurs toujours considéré, mais en toute humilité, qu'il était le sixième ministre du canton.
Il ne sera pas remplacé en tant que chef de Bureau, puisque la nouvelle structure (création d'un Département Sécurité) concentre les activités administratives à

Delémont. Mais comme il le dit malicieusement: «J'ai pu obtenir tout de même un instructeur professionnel...».

Au service des communes

Avec son sens aigu de la politique (au sens large) et d'un naturel qui le pousse au développement de relations humaines basées sur la franchise, Hubert Gunzinger a su convaincre la plupart des communes de son canton à s'équiper en abris. «Beaucoup l'ont fait dès le début, en bénéficiant d'un subventionnement maximum, tant mieux; pour les autres, tant pis...»
Il ajoute, malicieux: «Pourquoi obliger les communes? Elles sont les véritables piliers de la PCi; alors, il vaut mieux composer et attendre le moment propice. Il ne faut pas non plus tomber dans l'excès, sous prétexte de la loi fédérale. Un exemple: Vellerat, commune de 50 habitants est située à 2 km de Courrendlin. Pourquoi demander à cette commune d'investir quelque Fr. 400000.– dans un abri, alors qu'il suffit d'organiser un déplacement à Courrendlin qui dispose de places en suffisances?»

La PCi encore utile

A titre personnel, il trouve inconcevable que beaucoup de ses concitoyens considèrent la PCi comme un sous-organe, ne servant pas à grand-chose. La sécurité apparente et le confort dont on dispose, sont, pour lui, très trompeurs. C'est purement et simplement une fausse sécurité. Pour Hubert Gunzinger, il ne fait aucun doute que l'immigration causera, à plus ou moins long terme, des problèmes considérables aux pays européens; la Suisse n'échappera pas à ce mouvement. La PCi trouve une partie de sa justification dans l'aide à la résolution de ce problème, par le soutien logistique qu'elle peut apporter.
Il n'a pas de regret personnel, simplement aurait-il souhaité voir la construction du centre d'instruction prévu à Alle. Mais ceci est une autre histoire.
Un des problèmes que va causer la diminution des effectifs est celui du choix des incorporables. Comment opérer un choix objectif? «Qu'on le veuille ou non, on va devenir le centre de dispense du canton!»

La vie continue

Bon, à vrai dire, Hubert Gunzinger ne quittera pas la PCi à fin février. Le Gouvernement lui a proposé une rallonge de six mois, à raison d'un taux d'occupation de 30%. Cela permettra une transmission plus facile des dossiers, et de terminer des négociations entamées depuis longtemps avec certaines communes.
«Pour le reste, dit-il, je vais être très occupé à jouer les grands-pères. D'autre part, je suis très engagé avec le football, notamment au niveau des juniors de la Fédération suisse. Je participe régulièrement, en tant que chef de délégation, à des déplacements à l'étranger. Travailler avec ces jeunes, c'est passionnant. J'ai même l'impression que ma retraite va servir de prétexte pour augmenter mon travail avec la Fédération».
Une autre de ses passions, qu'il va pouvoir assouvir plus facilement est la chasse. Ou plutôt accompagner son beau-fils. C'est une découverte des particularités des paysages qu'il ne manquerait sous aucun prétexte. Pour le reste, et comme il le dit lui-même dans un éclat de rire: «Bref, je vais me lever à six heures du matin, pour planter un clou à midi!» ▲

PHOTO: RM-INFO, PULLY

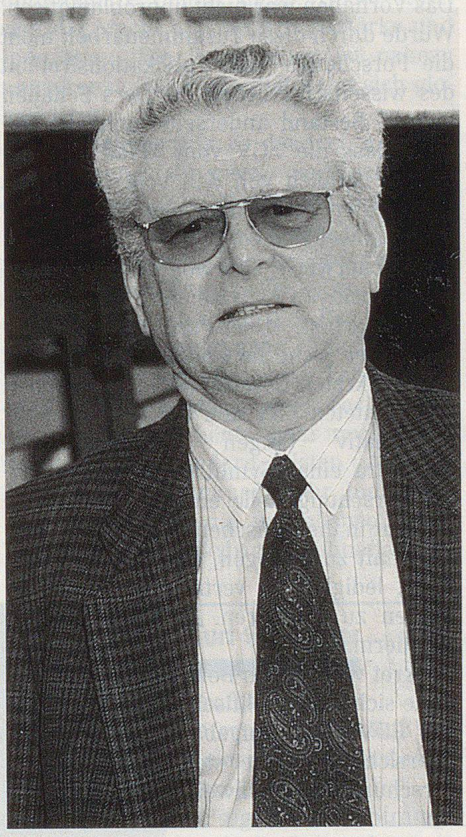

Hubert Gunzinger, chef du Bureau de la PCi, Porrentruy.